Nations Unies

S/PV.7755



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7755e séance
vendredi 19 août 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Ibrahim	(Malaisie)
Membres :	Angola	M. Gimolieca
	Chine	M. Xu Zhongsheng
	Égypte	M. Foad
	Espagne	M. De la Calle García
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Audouard
	Japon	M. Okamura
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Méndez Graterol

Ordre du jour

La situation en Somalie

16-26329 (F)





La séance est ouverte à 10 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité se félicite de la récente réunion que le Forum national des dirigeants somaliens a tenue sur la mise en œuvre du processus électoral national de 2016.
>
> Le Conseil se félicite des progrès qui continuent d'être accomplis sur les plans de la politique et de la sécurité en Somalie depuis 2012 et souligne qu'il importe de maintenir l'élan vers un système de gouvernance démocratique dans le cadre d'un processus électoral sans exclusive, transparent et crédible en 2016, appelé à servir de tremplin à la tenue d'élections au suffrage universel en 2020.
>
> À cet égard, le Conseil note la décision que le Forum national des dirigeants somaliens a adoptée par consensus, sur la base de la recommandation formulée par l'Équipe de mise en œuvre des élections indirectes au niveau fédéral en Somalie tendant à proroger le calendrier des élections législatives jusqu'au 25 octobre 2016 et celui de l'élection présidentielle jusqu'au 30 octobre 2016, pour que les modalités techniques puissent être appliquées dans le cadre d'un processus ouvert à tous. Le Conseil note la décision consensuelle du Forum national des dirigeants de prolonger les mandats actuels des institutions fédérales pour respecter ce calendrier révisé.
>
> Le Conseil déplore le retard accusé par rapport au calendrier initialement fixé et engage l'ensemble des parties prenantes somaliennes à œuvrer de manière constructive à l'application du calendrier révisé sans plus tarder.
>
> Le Conseil constate que le processus électoral actuel représente une occasion historique de doter le peuple somalien d'un système de gouvernance plus représentatif, reflet de sa diversité. À cet égard, le Conseil salue la décision du Forum national des dirigeants portant sur la représentation des clans minoritaires et de la population de Banadk.
>
> Le Conseil rappelle l'engagement pris par le Gouvernement fédéral somalien de réserver 30 % des sièges aux Chambres basse et haute aux femmes. Il salue les dispositions supplémentaires contenues dans le communiqué du Forum national des dirigeants en date du 9 août 2016, invitant toutes les parties à prendre les mesures nécessaires pour honorer cet engagement. Le Conseil prie le Gouvernement fédéral somalien de veiller à ce que les élections se déroulent de façon transparente et crédible, dans un climat propice au respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment des libertés d'expression et d'association. À cet égard, le Conseil se félicite de la mise en place d'un mécanisme de règlement des litiges électoraux. Il souligne qu'il importe que le mécanisme soit autonome et devienne opérationnel sans tarder.
>
> Le Conseil insiste également sur la nécessité de suivre les orientations politiques définies pour la période allant de 2016 à 2020 en vue notamment d'appliquer, à cette échéance électorale, le principe « une personne, une voix ». Pour ce faire, le Conseil note la volonté du Forum national des dirigeants de promouvoir la création et l'enregistrement de partis politiques dans les deux prochaines années, en prévision des élections de 2020.
>
> Le Conseil reconnaît que les prochains mois s'annonçant difficiles pour la Somalie, il continuera de suivre de près l'application des dispositions électorales et affirme son appui à la paix, à la stabilité et au développement en Somalie. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2016/13.

La séance est levée à 10 h 30.